

*Communiqué de presse*

**« J'aime mes commerces à domicile »  
Un dispositif pour sauvegarder le commerce de proximité face au COVID 19**

**La CCI Paris-Ile-de-France apporte tout son soutien aux entreprises fortement impactées par la crise sanitaire, particulièrement les commerçants qui en subissent de plein fouet les conséquences. Elle salue la mobilisation de ces derniers et de leurs salariés pour poursuivre leur activité au service de la population dans les conditions imposées par le confinement sanitaire.**

Après avoir installé dès le 16 mars un centre d'appel d'urgence pour les entreprises et commerces en difficulté\*, la CCI Paris Ile-de-France met en place début avril un dispositif express, simple et gratuit baptisé « *J'aime mes commerces à domicile* », en partenariat avec les villes. **C'est un outil de référencement et d'information sur les commerçants en capacité de livrer et d'assurer la vente à emporter dans chaque commune.** L'objectif est de répondre d'une part aux commerces particulièrement touchés par les restrictions d'activité et d'autre part aux nombreuses familles qui cherchent des solutions de livraison à domicile afin de limiter les risques liés aux déplacements.

Grâce à cette initiative des CCI franciliennes, partie d'une expérience déployée par la CCI du Val-de-Marne, il sera possible de recenser les commerçants en capacité de vendre des produits « à emporter » et/ou souhaitant livrer à domicile et d'afficher la liste de ces commerçants sur le site des mairies. Les CCI d'Ile-de-France fourniront les outils d'information (bannières, formulaire d'inscription, affiches) aux villes partenaires et prendront contact avec leurs commerçants. Villes et CCI mèneront ensemble des actions de communication pour valoriser le commerce local -qui, malgré le confinement, continue à répondre aux demandes des clients-, et l'action de la commune vis à vis de ses administrés.

Cet outil permet aussi d'offrir des solutions au commerce non sédentaire, fortement impacté par la fermeture des marchés de ville.

D'ores et déjà, une quarantaine de villes adhèrent à cette initiative. Le dispositif est proposé à l'ensemble des villes d'Ile-de-France par le réseau de la CCI Paris-Ile-de-France.

*\* le N° d'urgence 01 55 65 44 44 est à leur disposition pour répondre à toutes les questions pratiques et réglementaires concernant les dispositifs et mesures gouvernementales.*